

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 27157**

Intitulé

MASTER : MASTER Mention Cinéma et audiovisuel

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Jean Jaurès - Toulouse 2, Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'Université Toulouse - Jean Jaurès, Recteur de l'académie, Chancelier des Universités

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Cette Mention comprend les parcours types suivants :

Esthétique du cinéma

Image

Infographie / décor

Production

Réalisation

Recherche Expérimentation

Son

dont les activités et les compétences ou capacités attestées communes sont décrites ci-après.

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

Dans le domaine de la recherche :

- définition et mises en œuvre d'un projet de recherche et de formation, acquisition par soi-même des connaissances non enseignées,
- mise en œuvre de procédures d'investigation et d'interprétation menant à des conclusions scientifiquement valables.
- communication claire des conclusions par le biais de mémoires, publications et exposés oraux.

Dans le domaine de la critique de documentation :

- recueil, vérification et traitement d'un sujet spécialisé cinématographique en vue d'une diffusion média selon les orientations de la structure d'information, les règles déontologiques et la réglementation de l'information
- analyse et interprétation des films à la lumière des savoirs théoriques et des contextes historiques et culturels qui leur sont liés
- argumentation des propos par une analyse poussée, faisant appel à des connaissances techniques

Dans le domaine de la production cinématographique

- mise en œuvre de projets cinématographique, audiovisuel ou sonore, ou de leurs éléments constitutifs, de l'écriture à la conception jusqu'à la production
- évaluation des coûts de réalisation des projets ou des projets proposés
- conception et mise en œuvre de certaines techniques spécifiques

- Développer un argumentaire, soulever des problématiques et réaliser un travail d'enquête et de recherche débouchant sur une proposition personnelle de création, de restitution ou d'interprétation des informations et données collectées
- Mener une réflexion en termes d'innovation ou d'invention susceptible d'affirmer une singularité créatrice
- Utiliser les outils actuels de recherche (imprimés et numériques) et mettre en œuvre des procédures d'investigation en bibliothèque et sur internet
- Utiliser les outils d'aide à la conception et de réalisation du projet, notamment informatique et numérique
- Organiser la dimension artistique, l'accord du sens et du sensible, à l'œuvre dans le projet
- Rédiger un texte ou un article en vue de leur diffusion
- Appliquer les normes de rédaction scientifiques
- Concevoir plusieurs types de solutions de mise en œuvre pour réaliser les projets qui sont proposés ou demandés
- Maîtriser les techniques de prise de vue (image et son), d'éclairage et des principaux procédés de fabrication des images et des sons pour programmer un projet artistique.

- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une

situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes.

- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
- Actualiser ses connaissances par une veille dans son domaine, en relation avec l'état de la recherche et l'évolution de la réglementation.
- Évaluer et s'auto évaluer dans une démarche qualité.
- S'adapter à différents contextes socioprofessionnels et interculturels, nationaux et internationaux.
- Rédiger des cahiers des charges, des rapports, des synthèses et des bilans.
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, en français et dans au moins une langue étrangère, et dans un registre adapté à un public de spécialistes ou de non-spécialistes.
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information de manière adaptée ainsi que pour collaborer en interne et en externe.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- J Information et communication
- M Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- R Arts, spectacles et activités récréatives
 - Assistant à la mise en scène /à la réalisation
 - Opérateur image
 - Chargé de production ou adjoint au chargé de production audiovisuelle
 - Conseiller artistique
 - Chargé de projet culture et communication
 - Responsable de communication événementielle (interne et externe),
 - Responsable de l'organisation de festivals et autres manifestations culturelles
 - Critique cinématographique
 - Responsable de rédaction, secrétaire de rédaction
 - Responsable médias
 - Programmateur de salles d'exploitation

Codes des fiches ROME les plus proches :

- E1106 : Journalisme et information média
- L1505 : Image cinématographique et télévisuelle
- L1304 : Réalisation cinématographique et audiovisuelle
- L1302 : Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Pour l'obtention du diplôme de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 15 avril 2016 accréditant l'Université Toulouse-II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (J.O. n° 98 du 26 avril 2002, p. 7513)

Références autres :

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002

Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master

Pour plus d'informations

Statistiques :

Observatoire de la Vie Etudiante et de l'Insertion Professionnelle- OVE

<http://www.univ-tlse2.fr/accueil-utm/universite/organisation/services/observatoire-de-la-vie-etudiante-et-de-l-insertion-professionnelle-ove--5418.kjsp?RH=services>

Autres sources d'information :

www.univ-tlse2.fr

Lieu(x) de certification :

Université Toulouse - Jean Jaurès

5 Allées Antonio Machado

31058 Toulouse Cedex 9

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Toulouse

Historique de la certification :

Le Master Mention « Cinéma et audiovisuel » remplace à la rentrée 2016 la Mention "Audiovisuel, Communication et Arts du spectacle" Spécialité "Création audiovisuelle".

Changement de nom de l'«Université de Toulouse II - Le Mirail» en «Université Toulouse - II» conformément à l'article D 711-1 du code de l'Éducation (modifié par les décrets nos 2013-805 du 3 septembre 2013 et 2014-1038 du 11 septembre 2014).

Utilisation du nom d'usage «Université Toulouse - Jean Jaurès» selon le vote du Conseil d'Administration de l'Université Toulouse - II en date du 25 mars 2014.